

N° 2026_038

INSTITUTION MUNICIPALE – Élection des adjoints

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des mariages de la mairie le samedi 21 mars 2026 à 9h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Serge LEBRUN, Marie-Françoise QUERE, Pascal FOULON, Valérie LABOUACHRA, Dominique RENAULT, Isabelle BRIARD, Carl LEQUERTIER, Joël GIRARD, Jean-Marc MASSE, Eric DODET, Christiane BRESSON, Martine PROUST, Christophe DEWAELE, Jean-Christophe LAURENT, Carine JEDRYKA, Florence MARQUES DA-SILVA, Bruno GUITTARD, Catherine AWUSSI, Anne-Sophie MALIGNE, Céline BUFFAUT, Kévin FOUILLOUSE, Angélique REBELO, Chloé LEQUERTIER.

En exercice : 27

Quorum : 13

Présents : 24

Votants : 27

Excusés :

Fabrice GRIGIS, Christine ADRIAN, Jean-Luc FOURNIER

Pouvoirs :

Fabrice GRIGIS.....Joël GIRARD

Christine ADRIAN.....Marie-Françoise QUERE

Jean-Luc FOURNIER.....Dominique RENAULT

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Secrétaire auxiliaire : Agathe SELLIER

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2122-4 et L.2122-7-2 ;

Vu la délibération n°2026_037 du Conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant que les adjoints au maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant que chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et que l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un ;

Considérant que, si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; qu'en cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant la liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire présentée par Monsieur Frédéric CUIILLERIER ;

Il est procédé à l'élection des adjoints.

- Liste présentée (candidat placé en tête de liste) : Monsieur Frédéric CUIILLERIER

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 27
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Majorité absolue : 14
- Nombre de voix obtenues pour la liste de Monsieur Frédéric CUIILLERIER : 27

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCLAME élus en qualité d'adjoints au maire, dans l'ordre de la liste, les candidats suivants :

1. **Serge LEBRUN**, adjoint aux finances ;
2. **Marie-Françoise QUÉRÉ**, adjointe aux bâtiments et au développement durable ;
3. **Pascal FOULON**, adjoint aux affaires scolaires, à la culture et à la gestion des salles ;
4. **Valérie LABOUACHRA**, adjointe au patrimoine et à la communication ;
5. **Dominique RENAULT**, adjoint à l'urbanisme, à la voirie et aux réseaux, et à la sécurité routière ;
6. **Isabelle BRIARD**, adjointe à l'action économique et à la vie des quartiers ;
7. **Carl LEQUERTIER**, adjoint à l'action sociale, à la santé et au logement ;

DIT que les intéressés sont immédiatement installés dans leurs fonctions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 21 mars 2026,*

Le Maire,



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 23 mars 2026,

Et de l'affichage le 23 mars 2026.

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD